

Décision d'attribution de prolongation des mandats des étudiants de L1 élus au Conseil d'administration

Le Président de l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales

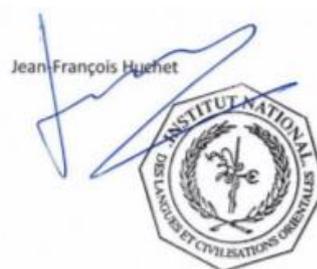
DECIDE

Dans le contexte sanitaire actuel relatif au COVID-19 et, suite aux consignes du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation visant à assurer une continuité de fonctionnement des instances représentatives des établissements d'enseignement supérieur, le mandat des étudiants de L1 élus au Conseil d'administration de l'Inalco est prorogé jusqu'à la tenue des prochaines élections à l'automne 2020.

Fait à Paris, le 26 mars 2020

Le président

Jean-François Huehiet



Jean-François HUCHET